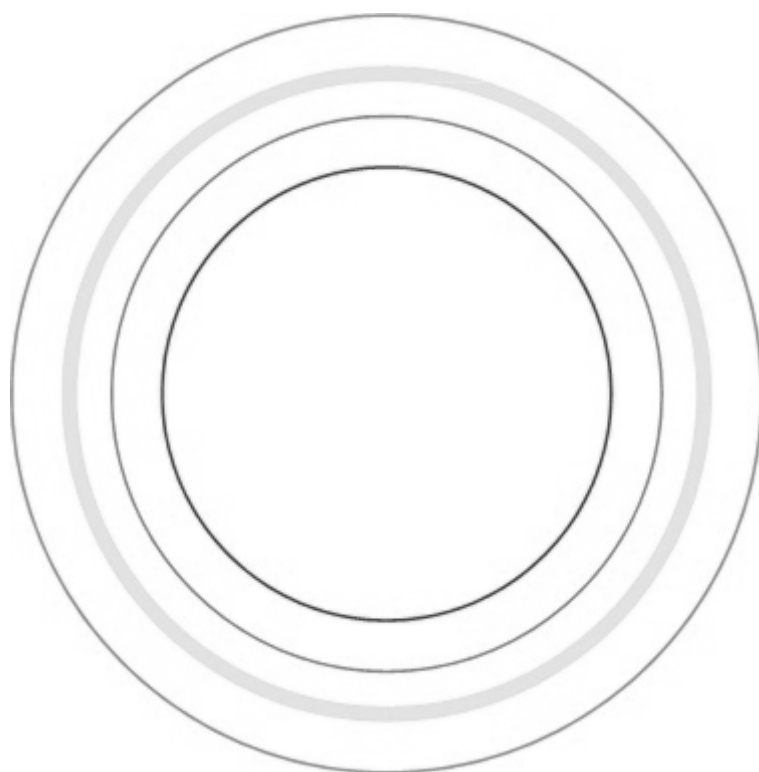


# Fonds d'aide à la création radiophonique



**Bilan 2018**

# Sommaire

Bilan 2018 .....	1
/ Le FACR / .....	3
<b>I. Origine et mission</b> .....	<b>3</b>
<b>II. Financement et gestion</b> .....	<b>3</b>
/ Composition de la Commission consultative de la création radiophonique / .....	4
/ Soutien aux émissions de création radiophonique / .....	5
<b>I. Fonctionnement</b> .....	<b>5</b>
<b>II. Critères de sélection des projets</b> .....	<b>6</b>
<b>III. Projets soutenus</b> .....	<b>6</b>
<b>IV. Bénéficiaires</b> .....	<b>7</b>
<b>V. Diffusion</b> .....	<b>9</b>
/ Soutien aux radios associatives / .....	12
/ Soutien aux structures d'accueil pour la création radiophonique.../ .....	14
/ Soutien à la transition numérique / .....	14
/ annexe / .....	15
<b>Projets soutenus en 2018</b> .....	<b>16</b>

## I. Origine et mission

Le Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR) a été créé par l'article 26 bis du décret du 17 juillet 1987 sur l'Audiovisuel, abrogé et remplacé par les articles 164 et suivants du décret coordonné sur les Services de médias audiovisuels du 26 mars 2009.

Son rôle est de promouvoir et développer la création radiophonique en Fédération Wallonie-Bruxelles par différents moyens.

- a) Il soutient la production d'œuvres, créatives et originales, valorisant le patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les domaines de l'information, du documentaire, des magazines culturels, de la fiction et de la musique.
- b) Parallèlement à cette action de soutien aux projets d'émission, le FACR finance une structure d'accueil chargée de l'encadrement d'auteurs et de projets (l'Atelier de création sonore et radiophonique).
- c) Depuis 2008, le FACR soutient également les radios ayant obtenu le label « radio associative d'expression à vocation culturelle et d'éducation permanente » par une subvention forfaitaire.
- d) Depuis 2012, il soutient la transition numérique.

## II. Financement et gestion

Le décret sur les services de médias audiovisuels (article 165) stipule que le Fonds d'aide à la création radiophonique est alimenté par la RTBF et les radios privées en réseau.

Pour l'année 2018, le montant de la contribution de la RTBF s'élevait à 536.219 euros, celui des réseaux privés à 1.001.804 euros, soit au total 1.538.023 euros.

La gestion du Fonds d'aide à la création radiophonique relève du Ministre qui a les médias dans ses attributions. Les décisions ministérielles d'octroi des aides sont prises sur avis de la Commission consultative de la création radiophonique.

# / Composition de la Commission consultative de la création radiophonique /

La composition de la Commission est prévue à l'article 169 du décret coordonné sur les Services de médias audiovisuels du 26 mars 2009. Les membres sont désignés par le Gouvernement.

<b>Président</b>	Monsieur Gregor BECK
<b>Membres effectifs :</b>	Monsieur Frédéric ANTOINE Madame Leslie DOUMERC Madame Déborah FABRE Monsieur Frédéric GERAND Mame Céline PEETERBROECK Monsieur Yves ROBIC Madame Laurence VIELLE Monsieur Guy STUCKENS
<b>Membres suppléants :</b>	Madame Noémie FELD Monsieur Yvan HANON Madame Sonia RINGOOT Monsieur David MARTINEZ Madame Lucie REZSOHAZY Madame Patricia VANESPEN Monsieur Antoine DEMOULIN Monsieur Guillaume ISTACE
<b>Membre de droit avec voix consultative</b>	Monsieur Frédéric DELCOR
<b>Secrétariat :</b>	Catherine BOUILLET

Les membres sont désignés pour une durée de 5 ans.  
Monsieur Guy Stuckens, désigné fin décembre 2018 n'a pas participé aux travaux de la Commission.

# / Soutien aux émissions de création radiophonique /

## I. Fonctionnement

Les services sonores privés et les producteurs-auteurs indépendants sont invités à déposer leurs projets en 15 exemplaires auprès du Service général de l'Audiovisuel et des Médias qui assure le secrétariat de la Commission consultative de la création radiophonique. En 2018, un seul appel à projets a été lancé.

L'appel à projets est envoyé à environ 400 destinataires et est édité sur le site de l'Audiovisuel ([www.audiovisuel.cfwb.be](http://www.audiovisuel.cfwb.be)) et les différents portails liés ([www.culture.be](http://www.culture.be), [www.federation-wallonie-bruxelles.be](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be)). Il est rédigé en fonction du règlement d'ordre intérieur tel qu'approuvé par le Gouvernement le 4 mai 2005.

Les demandes parviennent au secrétariat du Fonds et sont ensuite examinées par la « Commission consultative de la création radiophonique », ci-après dénommée la « Commission ».

Le dossier de demande doit comprendre une note d'intention, un synopsis, le découpage prévu, le traitement radiophonique envisagé, un budget, l'identification du réalisateur et des autres intervenants, l'accord des co-producteurs et des ayants droit éventuels. Lorsqu'il s'agit d'un producteur-auteur indépendant, l'accord de diffusion d'un service sonore privé de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également requis.

Le secrétariat de la Commission examine la recevabilité des projets et communique sa décision aux demandeurs, par courrier. Les membres de la Commission sont alors convoqués à une session de sélection. Ils reçoivent préalablement les projets déclarés recevables. Un rapporteur est désigné pour chaque projet.

Lors de la réunion de sélection, les rapporteurs présentent les dossiers dont ils ont la charge. Au terme d'un débat, les propositions de soutenir ou non un projet sont prises à la majorité simple des membres présents. Le quorum est fixé à la moitié des membres. Les membres liés de façon personnelle ou professionnelle à un projet se retirent systématiquement de la séance pendant la discussion.

Dans certains cas, lorsqu'elle juge un projet intéressant mais insuffisamment développé, la Commission peut suggérer que le projet soit représenté en fonction de ses remarques. La Commission peut également décider de proposer de soutenir une partie de la demande (une émission sur trois par exemple).

L'avis motivé de la Commission ainsi arrêté est transmis pour décision au Ministre compétent. Les décisions sont communiquées aux demandeurs par le secrétariat du Fonds.

La subvention octroyée est liquidée en deux tranches :

- la première, de 75%, dans un délai de deux à quatre semaines à dater du courrier informant du soutien du Fonds ;
- la deuxième, de 25%, sur présentation des comptes de production, accompagnés des justificatifs comptables, de trois copies de l'œuvre réalisée, ainsi que d'une attestation du diffuseur indiquant les dates et heures effectives de diffusion du programme sur antenne. Sauf octroi d'un délai supplémentaire d'une durée maximale de six mois, octroyée par le Service Général d'Aide aux Médias, après une demande motivée du bénéficiaire, les justificatifs doivent être transmis dans les 24 mois de la notification de la subvention.

Outre ces documents justificatifs, tout bénéficiaire doit mentionner l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant ou après la diffusion du programme sur antenne. Cette mention doit également figurer sur les supports audio. Si les justificatifs ne sont pas envoyés dans les délais,

une procédure de recouvrement de la première tranche est entamée.

La Commission se réunit également pour discuter de questions de fond. Deux réunions de ce type se sont tenues en 2018.

## II. Critères de sélection des projets

Pour remettre ses avis, la Commission se base sur les critères d'évaluation suivants :

- la mise en valeur du patrimoine culturel et artistique de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- l'écriture radiophonique ;
- le caractère novateur, original du projet ;
- la qualité du synopsis et du traitement ;
- la pertinence du découpage ;
- la diffusion ;
- la pertinence du budget.

## III. Projets soutenus

### Genre et sujets traités :

La Commission examine les projets d'œuvre de création valorisant le patrimoine culturel et artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les domaines du documentaire, des magazines culturels, de la fiction et de la musique.

Elle est également attentive à des démarches dans lesquelles le média radiophonique est au centre du projet. La radio peut ainsi être utilisée comme lieu et outil d'expression socioculturelle ou représenter un courant artistique particulier.

On constate une grande diversité dans les thèmes traités et les approches retenues: il peut s'agir de projet littéraire, de conte musical, de portraits singuliers, de découverte de patrimoine local,...

Un descriptif des projets soutenus est repris en annexe.

### Nombre des projets soutenus et montant de l'aide

En 2018, le Fonds a soutenu 26 projets, pour un montant total de 329.195,93 euros. Le montant moyen par projet, par conséquent, est de 12.661,38 euros

Les projets soutenus par le FACR présentent une grande diversité en termes de contenu, de durée, et de budget. Le tableau ci-dessous reprend les montants des aides accordées aux projets en 2018 :

- 1 aide inférieure à 4.000 euros,
- 3 aides supérieures ou égales à 4.000 euros et inférieures à 8.000 euros,
- 22 aides supérieures ou égales à 8.000 euros.

**Tableau récapitulatif**

2018	Nombre de projets examinés	Nombre de projets soutenus	Projets soutenus par rapport aux demandes % (par type de projet)	Projets soutenus (par type) par rapport à l'ensemble des projets soutenus %	Financement (euros)	% de l'aide financière par genre
<b>Projets</b>	<b>67</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>100</b>	<b>329.195,93</b>	<b>100</b>
fiction	21	9	43	34,6	106.260,80	32,3
documentaire	37	12	33	46,1	163.815,13	49,7
Docu-fiction	7	3	43	11,5	53.770	16,4
Magazine culturel	1	1	100	3,9	4.700	1,4
Musique	1	1	100	3,9	650	0,2

## IV. Bénéficiaires

Trois types de bénéficiaires émergent au Fonds d'aide à la création radiophonique : les services sonores privés, les structures de production et les producteurs-auteurs indépendants (organisme ou particulier). Ces différentes catégories sont détaillées ci-dessous :

### Un service sonore privé

Deux cas peuvent se présenter :

- a) le service sonore privé assure les trois fonctions de réalisation, de production et de diffusion. Il s'agit souvent de radios locales à vocation socioculturelle (par exemple : Equinoxe FM, Radio J 600) ;
- b) le service sonore privé produit et diffuse mais confie la réalisation à des animateurs-réalisateurs variés. Il s'agit plutôt de radios universitaires ou associatives (Radio Campus, Radio Panik, RUN, Radio Air Libre).

### Une structure de production (en partenariat avec un service sonore privé pour la diffusion)

Plusieurs déclinaisons existent :

- a) le réalisateur a créé une structure lui permettant de produire ses réalisations (par exemple Les Grands Lunaires asbl pour Christine Van Acker et Thierry Van Roy) ;
- b) la structure de production encadre d'autres réalisateurs que ses fondateurs (par exemple Le Sonoscope asbl, Across Stickos asbl) ;
- c) la structure réalise et produit occasionnellement des émissions radiophoniques centrées sur son objet social, qu'il s'agisse de « minorités » socio-culturelles ou de courants artistiques particuliers.

## Un réalisateur-producteur (en partenariat avec un service sonore privé pour la diffusion)

Soit une personne physique qui assume seule la réalisation et la production ; soit des étudiants dont le projet est un travail de fin d'études (IAD, INSAS,...). Pour ces derniers, seuls les frais techniques peuvent être pris en compte par le FACR.

Comme l'indique le tableau ci-après, ce sont les structures de production qui ont déposé le plus grand nombre de projets.

	2018	
	Projets soumis	Projets retenus
Structures de production	43	19
Réalisateurs-producteurs	23	6
Radios	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>26</b>

Le tableau ci-après reprend, par catégorie, les noms des bénéficiaires et le nombre de projets soutenus.

Services sonores privés		Structures de production	
Radio Panik	1	Le collectif Wow!	1
<b>Réalisateurs- producteurs</b>		Athantor Production asbl	1
Chloé Despax	2	Halolalune Production	1
Jen Debauche	1	Bruits asbl	1
Matthieu Cornélis	1	Unités/nomade	1
Hervé Brindel	1	Tube à essai asbl	1
William Marcelin	1	Comines contact culture asbl	1
		Spastik asbl	1
		L'Arbre de Diane asbl	1
		L'Autre asbl	1
		Comme un lundi asbl	1
		Alternative Culture asbl	1
		Jackal Productions asbl	1
		Farrago production	2
		Ouria asbl	1
		Les productions Hors Cases asbl	1
		Freaksville Publishing SPRL	1
		Babelfish asbl	1



## V. Diffusion

### Diffusion par les services sonores privés

Pour rappel, le Fonds d'aide à la création radiophonique fait le lien entre la création et la diffusion en exigeant que les projets qui lui sont soumis soient diffusés sur au moins un service sonore privé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le tableau ci-dessous détaille, par radio, les intentions de diffusion des projets soutenus par le FACR en 2018.

<b>Radios Belges</b>	<b>2018</b>
Radio Campus	24
Radio Panik	18
Radio Air Libre	8
Radio RUN	7
48 FM	6
Radio Libellule	5
AMP	5
RQC	3
Radio Aluna	2
ARA	1
Radio Rectangle	1
<b>TOTAL</b>	<b>80 pour 26 projets</b>

### Diffusion via Pointculture

Depuis 2003, la mise à disposition d'une copie de l'émission soutenue à PointCulture est une condition du soutien du FACR. Dans ce cadre, 355 émissions ont depuis été remises à Pointculture.

### Diffusion à la RTBF

Depuis 2002, le contrat de gestion de la RTBF prévoit l'obligation de diffuser des œuvres subsidiées par le FACR à raison de minimum 20 heures par an. Ces émissions font l'objet d'un achat de droits de diffusion. Le choix des œuvres reste bien évidemment du ressort de la RTBF.

Celles-ci sont diffusées chaque lundi de 22 à 23 h sur la «Première» dans l'émission « Par Ouï-Dire » dont Pascale Tison assure la programmation.

Cette audience supplémentaire accentue fortement l'impact de ces émissions, après leur diffusion sur les services sonores privés.

Les émissions diffusées dans Par Oui-dire en 2018 figurent ci-dessous :

TITRE	REALISATEUR	PRODUCTEUR	DATE DE DIFFUSION	DUREE
<b>Vivre et enseigner le cinéma-, rencontre avec Thierry Odeyn</b>	Maxime Coton	Bruits asbl	19 janvier 2018	50'
<b>Avec le vent</b>	Jeanne Debarsy	Babelfish asbl	26 janvier 2018 rediffusion le 29 octobre 2018	14'45"
<b>La piqûre en étoile</b>	Thierry Van Roy	Thierry Van Roy	29 janvier 2018	52'
<b>Dis-moi, zeg het maar in het frans</b>	Veronika Mabardi	Deux temps, trois mouvements asbl	le 5 février 2018 rediffusion le 5 décembre 2018	50'
<b>A bras le corps</b>	Pauline Chevallier et Caroline Boillet	Gsara asbl	16 février 2018	51'43"
<b>Voix off</b>	Alain de Halleux	Alain de Halleux	26 février 2018	50'
<b>L'univers danse le semah</b>	Anaïs Carton	Centre bruxellois d'action interculturelle asbl	9 mars 2018	47'
<b>S/X</b>	Michel Bernard	Michel Bernard	12 mars 2018	55'
<b>Le demi grand cœur de Michel Berger</b>	Olivier Chevillon et Christophe Rault	Tube à essai asbl	19 mars 2018	45'
<b>Moi, Nathalie, assistante sociale à Molenbeek</b>	Robert Scarpa	La bulle d'or asbl	21 et 22 mars 2018 rediffusion les 2 et 9 juillet 2018	2 x 45'
<b>Le tigre de papier</b>	Elisabeth Lebailly	Elisabeth Lebailly	30 mars 2018	55'
<b>Mood Indigo</b>	Guillaume Istace	Axolotl asbl	3 avril 2018	54'37"
<b>Un monde vécu</b>	Yves Robic et Claire Gatineau	Le Sonoscaphe asbl	17 et le 24 avril 2018	44'
<b>Cocon musical</b>	d'Isabelle Rey	Spastik asbl	25 mai 2018	50'
<b>Une vie partagée</b>	Myriam Lefèvre	Le Sonoscaphe asbl	5 juin 2018	50'
<b>Quand la mer se retire</b>	Ekaterina Vidick et Aurélie Boudet	Babelfish asbl	15 juin 2018 rediffusion le 12 novembre 2018	50'
<b>Des chemins de traverse</b>	Cabiria Chomel	Cabiria Chomel	21 septembre 2018	45'
<b>Maman est gouine</b>	Déborah Fabré	Across Stikos asbl	22 octobre 2018	52'

<b>Le ventre de Paul</b>	Christophe Rault	Babelfish asbl	26 octobre 2018	45'
<b>Sortir de ce jardin</b>	Claire Gatineau	A nous deux asbl	13 novembre 2018	55'
<b>Le voyage</b>	Brice Cannavo	Brice Cannavo	16, 23 et 30 novembre 2018	54'49"
<b>Moi raciste</b>	Lievin Chemin	Parlecoute asbl	26 novembre 2018	40'
<b>Amikejo</b>	Yves Robic	Le Sonoscaphe asbl	14 décembre 2018	48'20"
<b>Requiem pour un bon élève</b>	Pierre Lorquet, Luc Malghem et Sabine Ringelheim	Collectif Un chat un chat – Happy End asbl	22 janvier 2018	50'30 "
<b>Débris</b>	Rémi Pons	La bande asbl	le 9 et 16 avril 2018	2 x40'
<b>Radio Syria</b>	Maëlle Grand Bossi et Cyril Mossé	Atelier Graphoui asbl	14 et 21 mai 2018 rediffusé les 6 et 13 août 2018	2 x 50'
<b>Une pour tous, tous par une</b>	Christine Van Acker	Les grands lunaires asbl	3 et le 10 septembre 2018	52'
<b>Monsieur le directeur</b>	Corinne Dubien	Carine Dubien - toposonie	23 juillet 2018	45'
<b>L'envers de nos corps</b>	Christine Van Acker	Les grands lunaires asbl	10,17,24 juillet et les 7, 14 et 21 août 2018	2017
<b>Quand sommes-nous ?</b>	Thierry Van Roy	Thierry Van Roy	26 décembre 2018	52'30"
			Total :	26h 21' 14"

## / Soutien aux radios associatives /

En application du décret sur les services de médias audiovisuels, le Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel est chargé de l'octroi du statut de radio associative et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente aux radios.

Ce statut dépend du respect de conditions de structure (être indépendante et recourir principalement au volontariat) et de contenu (programmation consacrée aux émissions d'information, d'éducation permanente, de développement culturel et de participation citoyenne, ou à des genres musicaux peu diffusés).

Il permet en outre l'octroi d'un subside de fonctionnement calculé en fonction du recours ou non à des messages de communication commerciale et du mode de diffusion (analogique ou numérique) des services. Un arrêté pris par le Gouvernement le 27 mai 2009 fixe les modalités d'octroi des subventions.

La subvention est octroyée l'année qui suit l'année concernée. Ainsi en 2018, les subsides ont été octroyés pour les activités de l'année 2017. Le subside est justifié par le rapport d'activités et les comptes de l'année 2017 transmis par le CSA au moment de la vérification du statut. Aux radios qui ne présentaient pas des dépenses suffisantes pour justifier le montant de la subvention forfaitaire, seul le montant réellement justifié a été attribué.

Un montant total de 488.615 euros a été octroyé aux 25 radios bénéficiant du statut de radio associative et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente, réparti comme suit :

- a) une subvention de 14.697,24 euros a été octroyée à Radio Salamandre étant donné sa non diffusion de message de communication commerciale et son mode de diffusion analogique ;
- b) une subvention de 15.737,63 euros a été accordée à Radio Alma, Radio Prima et Radio Judaïca, étant donné leur diffusion de message de communication commerciale et leur mode de diffusion numérique ;
- c) une subvention de 22.732,14 euros a été octroyée à 48FM, Radio Cyclone RFC Namur, Equinoxe FM, LN FM, Radio Campus, Radio Equinoxe, Radio Libellule, Radio Panik , Radio Studio One, R384radio Vibration, RCF Bruxelles, RCF Liège, RQC, RUN, YoUfm ; une subvention de 7.600,51 euros a été octroyée à Mixx FM ; une subvention de 18.714,07 euros a été octroyée à Passion FM ; une subvention de 14.980,13 euros a été octroyée à Radio Air Libre, une subvention de 16.159,60 euros a été attribuée à Radio J600 ; une subvention de 10.601,95 a été attribuée à Radio Sud, une subvention de 17.684,51 euros a été attribuée à Warm étant donné leur non-diffusion de message de communication commerciale et leur mode de diffusion numérique.

# / Soutien aux structures d'accueil pour la création radiophonique /

Le Fonds d'aide à la création radiophonique soutient la création radiophonique par l'encadrement d'auteurs et de projets. Cet encadrement est prévu par le décret sur les services de médias audiovisuels qui définit les modalités d'agrément des structures d'accueil pour la création radiophonique et ses missions :

- 1° La mission générale de la structure d'accueil est la diffusion, la promotion et la valorisation de la création radiophonique de la Communauté française ;
- 2° Ses missions particulières sont :
  - Favoriser les initiatives en matière de création radiophonique;
  - Assurer un encadrement aux auteurs de projets de création radiophonique en intervenant à différents stades de leur réalisation : depuis le scénario jusqu'à la diffusion et la parution. Une attention particulière est réservée à l'encadrement des jeunes diplômés des écoles artistiques en veillant à les mettre en contact avec le secteur professionnel;
  - Développer la promotion des émissions de création radiophonique, notamment lors de manifestations publiques telles que festivals et écoutes en public.

Dans ce cadre, le Gouvernement a agréé, en mars 2000, l'Atelier de création sonore et radiophonique (ACSR) comme structure d'accueil pour la création radiophonique.

En 2018, l'ACSR a conclu une convention de deux ans (2018-2019) avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, il a bénéficié en 2018 d'une subvention de fonctionnement de 160.000 euros. Les missions qui lui sont dévolues sont:

- 1° Assurer un encadrement aux auteurs de projets de création radiophonique en intervenant à différents stades de leur réalisation : depuis le scénario jusqu'à la diffusion et la parution. L'encadrement consiste à fournir des conseils et services, à mettre à disposition des équipements ainsi qu'à accompagner les réalisateurs dans leur démarche de financement.
- 2° Développer la promotion des émissions de création radiophonique dans les formes suivantes :
  - Organiser un minimum de 5 séances d'écoutes d'émissions de création radiophonique par an, dont au moins 2 en Wallonie ;
  - Assurer la diffusion de chaque production finalisée, dont l'ACSR a assuré l'encadrement ;
  - Participer à, ou organiser chaque année une ou plusieurs manifestations culturelles liées à la création radiophonique en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
  - Assurer la diffusion d'informations sur les activités de l'ACSR et sur des initiatives extérieures en matière de création radiophonique notamment via une newsletter et le site internet de l'ACSR.
- 3° Favoriser les initiatives en matière de création radiophonique en organisant au minimum 4 formations différentes par an destinées aux artistes et jeunes créateurs.
- 4° Développer des actions lui permettant de poursuivre sa réflexion sur les nouvelles formes d'écriture radiophonique ou, d'une manière générale, sur l'évolution du secteur radiophonique.

L'ACSR a également bénéficié d'une aide en matériel de 6.391,44 euros et d'une aide à l'emploi de 38.740,15 euros, octroyées par le Service général de l'Audiovisuel et des Médias.

## / Soutien à la transition numérique /

En février 2012, une modification du décret sur les services de médias audiovisuels a introduit dans la liste des dépenses autorisées à charge du Fonds d'aide à la création radiophonique, le soutien à la transition numérique. En 2018, un montant de 220.000 euros a été octroyé à la SCRL Maradio.be dans le cadre d'une convention de 5 ans (2018-2022) pour assurer le développement du Radioplayer internet et la promotion du DAB+.



/ annexe /

## **Projets soutenus en 2018**

## II. Projets soutenus en 2018

### / MUSIQUE /

---

#### Rock psychédélique à l'usage de mon fils

Réalisateur : Willems Marcelin (Will Z.)  
Producteur : Willems Marcelin (Will Z.)  
Durée : 10 x 20 à 25'

Dans cette série de 10 émissions, le réalisateur, artiste considéré comme un héritier du rock psychédélique, vise à faire découvrir ce genre musical aux auditeurs au travers d'une discussion avec son fils de 4 ans.

Présentée sous forme de dialogue intérieur, la narration sera entrecoupée de séquences musicales, de dialogues père/fils, et de témoignages d'artistes de la scène belge.

Au fil des épisodes, l'histoire du rock psychédélique sera retracée et divers artistes de la FWB seront mis à l'honneur.

**Aide : 650 euros**

### / DOCUMENTAIRES /

---

#### Bribes et éclats

Réalisatrice : Isabelle Rey  
Producteur : Spastik asbl  
Durée : 50'

Consacré à la vieillesse, ce documentaire radiophonique constitue un des volets consacré à cette thématique que la réalisatrice projette de traiter également sous forme de documentaire cinématographique.

La réalisatrice va recueillir les souvenirs de résidents du home pour personnes âgées « Les Tilleuls » à St Gilles, home qu'elle connaît bien pour l'avoir fréquenté notamment dans le cadre de son dernier film. L'objectif du documentaire est d'une part de donner l'occasion à ces femmes et hommes, que plus grand monde n'écoute, de se raconter, et ainsi de témoigner d'une époque et d'autre part de traiter de la mémoire et de la confusion de l'esprit.

**Aide : 9.525 euros**

---

#### Faire silence

Réalisateur : Hervé Brindel  
Producteur : Hervé Brindel  
Durée : 50'

Ce documentaire est « une visite guidée des lieux où l'on écoute et où l'on fabrique les sons du silence ». Le réalisateur emmènera l'auditeur dans cette visite. Les guides, des « faiseurs de



sons », aideront l'auditeur à écouter les éléments du silence et puis les commenteront.

Dans ce documentaire, le réalisateur veut créer une expérience d'écoute de ces ambiances sonores (les silences) qu'on écoute rarement pour ce qu'elles sont et également fournir à l'auditeur des informations sur notre système auditif et sur l'écoute.

**Aide : 11.700 euros**

---

### Des patates et des luttes

Réalisatrices : Hélène Hocquet - Pierrette Pasteels - Corine Ricuort

Producteur : Alternative Culture

Durée : 50'

Découverte des luttes contemporaines par le biais de la patate, sous la forme d'une ballade sonore et festive, de la Wallonie à Bruxelles.

La multiplicité des intervenants et des situations, la diversité des personnes, les différentes formes de parole, ... permettront d'obtenir une mosaïque des fragments de paroles.

**Aide : 14.330 euros.**

---

### Nous sommes la rue des Béguines

Réalisatrice : Sarah Segura

Producteur : Comme un lundi asbl

Durée : 50'

Le documentaire raconte « l'histoire de cette rue et les mémoires communautaires de ce territoire ».

La maison des Béguines, maison communautaire, dans la rue du même nom à Molenbeek, remplace depuis l'été 2018 l'ancien café, repaire des frères Abdeslam, terroristes impliqués dans les attentats de Paris en 2015. La réalisatrice habitante de cette rue, ira à la rencontre des habitants pour découvrir comment ce quartier marqué par les événements, lutte contre « l'ostracisme qui a frappé le quartier » ; Elle fera également le lien avec l'histoire des béguines qui vivaient là au Moyen Age.

**Aide : 13.900 euros**

---

### La boucle noire

Réalisatrice : Magali Schuermans

Producteur : Farrago production

Durée : 3 x 50'

Balade sur la « boucle noire » chemin de grande randonnée qui couvre la zone ouest de Charleroi sur 20 km, en compagnie des 2 concepteurs, anciens musiciens punk. Ceux-ci guideront la réalisatrice et l'aideront à rencontrer les gens sur le parcours.

Le parcours sera divisé en 3 parties correspondant à trois grands tronçons du parcours : la chaîne des terrils, la zone verte (quartier du martinet) et la Sambre industrielle. Chaque zone comprend des points remarquables.

**Aide : 14.641 euros**

---

15 ans

Réalisatrice : Paola Stévenne  
Producteur : Ouria asbl  
Durée : 9 épisodes de 20' à 50'

Il y a quinze ans, la réalisatrice a fait un film sur le RAP, le machisme dans ce milieu-là. Elle avait filmé 4 garçons habitant une cité populaire de Laeken et 4 filles habitant le 13eme arrondissement de Paris. Ensemble ils avaient écrit un rap qui interrogeait les relations hommes-femmes.

Dans ce documentaire, elle ira à leur rencontre pour découvrir ce qu'ils sont devenus, à travers 9 épisodes, un pour chacun-e et un collectif.

**Aide : 1.052,50 euros**

---

Perle

Réalisatrice : Yasmina Hamlawi  
Producteur : Jackal Productions asbl  
Durée : 50'

« 'Perle' c'est l'histoire d'une femme somalienne qui a décidé de s'extraire de ce qu'on lui destinait pour tracer sa propre vie et se réappropriier son corps. 'Perle', c'est l'histoire de Fos excisée à 6 ans, mariée à 16 ans, en fuite à 17 ans, reconstruite à 33 ans.

Fos se raconte dans une confidence enjouée, elle explique sa reconquête de la féminité et du plaisir. A travers ses rencontres, elle nous propose de remonter le temps jusqu'au moment fatidique de l'excision afin de mieux percevoir l'ampleur de tout le chemin parcouru ».

**Aide : 13.410 euros**

---

L'Ancre

Réalisatrice : Jen Debauche  
Productrice : Jen Debauche  
Durée : 45'

Ce documentaire questionne la norme Folie/raison, à travers diverses notions inhérentes à la folie : limite, peur, enfermement, dédoublement, ..., et aussi cadre et ancrage.

La réalisatrice ira à la rencontre de son amie Nuran et de deux autres « malades » diagnostiqués schizophrènes. Elle recueillera également les témoignages d'experts, aide-soignant, psychiatres qui, s'inscrivent dans la lignée de la psychiatrie institutionnelle (pratique anti carcérale, « désaliéniste »)

**Aide : 11.556 euros.**

---

Si Emma Bovary avait été un homme du XXIème siècle, elle aurait passé sa vie sur Grindr

Réalisateur : Clément Braive  
Producteur : L'Autre asbl  
Durée : 30'

Dans ce documentaire, le réalisateur relate ses rencontres sur « Grindr », application de rencontres destinées aux hommes, avec pour objectif de « donner à entendre une analyse réflexive et divertissante, partager un regard amusé, romantique et cynique sur ce phénomène de société dans lequel on pense trouver du « fun » ou l'amour, et qui pourtant accroît la sensation de solitude indéniablement liée à notre vie d'aujourd'hui ».

Ce documentaire se présentera comme un collage de scènes de vie, adaptations d'échanges de messageries instantanées, documents scientifiques et archives, interviews de personnes proches du réalisateur réinterprétées par un comédien, et musique originale.

**Aide : 11.000 euros**

---

Le ciel est vaste

Réalisateur : Yves Robic  
Producteur : Farrago production  
Durée : 50'

Ce documentaire aborde la question de la fin de vie et des soins palliatifs par le biais d'une chronique du travail de Liv, infirmière au service de soins palliatifs de l'UCL. Le réalisateur la suivra au sein de l'hôpital et aussi en dehors dans son quotidien.

**Aide : 17.014,80 euros**

---

## / FICTIONS /

### "Cassandra"

Réalisatrice : Carine Demange  
Producteur : Athanor Production asbl  
Durée : 50'

Il s'agit d'une adaptation d'un texte de Catherine Pierloz. Une femme raconte sa rencontre avec Cassandra. Dans un bus à Bruxelles, elle découvre qui est Cassandra dans un livre sur la Guerre de Troie. Et le bus devient train et Cassandra apparaît sur un cheval derrière le train. La femme décide de la suivre et raconte son entrée dans la ville de Troie ; ensuite c'est Cassandra qui lui sert de guide.

**Aide : 13.900 euros.**

---

### Zoophonie

Réalisateur : Florent Barat  
Producteur : Le collectif Wow!  
Durée : 6 épisodes de 10'

Dans cette série fictionnelle, on accompagne un homme tout au long d'une journée de dimanche dans la traversée de la « jungle » urbaine qui l'étouffe, l'attriste. Le réalisateur lance un cri d'alarme face à l'humanité en voie de disparaître et fait le choix de la fiction pleine d'humour pour permettre de rendre plus acceptable la réalité.

Le protagoniste racontera son dimanche par trois voies (voix).

**Aide : 15.600 euros**

---

### Jean "Le gens fouttr"

Réalisatrice : Laure Gatelier  
Producteur : Radio Panik  
Durée : 9 x 7'

Suite à un rêve étrange et mystique, Jean réalise des expériences à la recherche du son du big bang.

9 épisodes de 3 min qui se construisent au fil des saisons au cours desquelles l'auditeur suit la recherche sonore de Jean. Il découvre les 2 mondes dans lesquels vit Jean : le monde imaginaire et le monde réel. Cette fiction pleine d'humour, fait aussi réfléchir aux conditions de vie de notre société, à travers divers personnages, vivant en collectif, et dont l'auditeur partagera la vie de « gens fouttr ».

**Aide : 23.300,80 euros**

---

### Ainsi brament-ils

Réalisateur : Matthieu Cornélis  
Producteur : Matthieu Cornélis  
Durée : 50

Ce documentaire aborde la question de la transmission, la relation père-fils, l'adolescence, ..., au travers d'une part, de la complicité d'un père et son fils de 12 ans liés par leur passion pour le cerf et leur pratique commune d'imitation du brame (dimension documentaire) et d'autre part la mise en parallèle d'extraits de l'œuvre de Maurice Genevoix, « La dernière harde », qui viendront éclairer, compléter le documentaire de manière romancée.(dimension fictive).

Trois personnages interviennent : le père, le fils et la mère.

**Aide : 11.935,83 euros**

---

### Tropique du cancer

Réalisateur : Michel Bernard  
Producteur : Unités/nomade  
Durée : 50'

Fiction à partir d'un texte de Vinciane Moeschler La pièce se présente comme un dialogue entre une écrivaine et son amie, « Elle », atteinte d'un cancer, puis avec d'autres personnages de son entourage. L'écrivaine raconte le combat de son amie jusqu'à la fin où l'on apprend que l'écrivaine et « Elle » sont une seule et même personne déjà morte au moment où l'on découvre son histoire.

**Aide : 6.890 euros**

---

### Grandir: embrasser le noir

Réalisateur : Maxime Coton  
Producteur : Bruits asbl  
Durée : 40'

Adaptation d'une nouvelle écrite par le réalisateur, à paraître fin 2018.

Dans le cadre magique du Grand Nord, 3 frères et sœur seront appelés en une après-midi par le fleuve qui borde leur maison. L'auditeur découvre l'histoire au travers la combinaison des points de vue des 3 personnages. Dans ce conte, le réalisateur aborde la question du passage de l'enfant aux 3 grandes étapes de son développement (de la petite enfance à enfance, l'adolescence et enfin l'âge adulte).

**Aide : 8.220 euros**

---

### Perséphoniques

Réalisatrice : Lenka Luptakova  
Producteur : Tube à essai asbl

Durée : 4 x 30'

Il s'agit de « fictions radiophoniques performées devant les spectateurs et destinées à être entendues en simultané sur les ondes hertziennes ». « Le projet est organisé comme un album de plusieurs morceaux, chacun des épisodes-morceaux de Perséphoniques résulte d'une rencontre avec une artiste femme bruxelloise et son champ de compétences spécifiques ». » La fiction se situe dans le studio d'une radio imaginée pour l'occasion. On assiste à une émission régulière 'Perséphoniques chroniques nécrophoniques' (...). Cette émission est une enquête ayant pour indice des messages déposés par les morts. (...) Au début de chaque émission, Lenka Luptakova expose ces messages au public et reçoit une invitée. Une femme qui serait concernée de près ou de loin par un ou plusieurs de ces messages mystérieux. Commence l'enquête, en direct, sur la signification de ces messages occultes ».

**Aide : 6.050 euros**

---

### Absence et ordonnée d'Anaïs

Réalisateur : Joachim Glaude  
Producteur : Halolalune Production  
Durée : 40'

Cette fiction, tirée d'une nouvelle écrite par le réalisateur, aborde la question du rapport à l'écriture.

Elle met en scène deux personnages : l'écrivain et son personnage, Anaïs, liés par un passé commun, la guerre civile au Kosovo fin des années 90. Prend part également au récit, le chœur en toc, qui joue le rôle de commentateur, il incarne aussi la parole du censeur

Seul dans une cafétéria du Kosovo, l'écrivain peine à écrire l'histoire d'Anaïs. Envoyée par son père en Belgique pour fuir la guerre du Kosovo alors qu'elle avait 8 ans, elle arpente les paysages qu'elle photographie méticuleusement.

**Aide : 11.900 euros**

---

### Matilda

Réalisateurs : Mélanie Godin et Renaud Lambiotte  
Producteur : L'Arbre de Diane  
Durée : 51'

Ce documentaire traite de l'effet Matilda, qui exprime la minimisation du travail des femmes dont les exploits scientifiques ont été confisqués par des hommes. Ce documentaire met en lumière « l'invisibilisation des femmes dans le monde des sciences, qui est lui-même révélateur d'une situation similaire dans le monde de la création ».

**Aide : 13.750 euros**

---

### Bomba

Réalisatrice : Chloé Despax  
Productrice : Chloé Despax

Durée : 19'30"

Adaptation de l'album jeunesse de Alice Bossut et Marco Chamarro : « Au rythme endiablé de la Bomba-une histoire racontée par les noirs de la Vallée du Chota ». C'est l'histoire de Davilara, grand joueur de bomba, qui se voit un jour défié par le diable et devra faire preuve de courage et d'endurance.

L'objectif est de faire découvrir la culture afro-équatorienne à travers la bomba, qui désigne à la fois un instrument à percussion, de la poésie, une danse et un genre musical.

Diverses thématiques seront abordées : la vieillesse, le courage, la mort, la solidarité, ...

**Aide : 10.800 euros**

---

### Météore - Bunker

Réalisatrice : Chloé Despax  
Productrice : Chloé Despax  
Durée : 2 épisodes de 12' à 15'

Baron samedi, est un triptyque constitué de 3 fictions, Météore, Meute, et Bunker à partir de textes écrits par Ludovic Drouet qui s'est inspiré pour l'écriture, de son expérience en milieu psychiatrique et en milieu carcéral où il a animé des ateliers théâtre.

**Aide : 9.600 euros**

---

## / DOCU FICTIONS /

---

### Sous l'eau, les larmes du poisson ne se voient pas

Réalisateur : Jeanne Debarsy  
Producteur : Babelfish asbl  
Durée : 50'

« Sous l'eau les larmes du poisson ne se voient pas est un docu-fiction sonore à propos d'une quête familiale, celle de Delphine. Petite-fille d'un ex missionnaire qu'elle n'a jamais pu rencontrer car décédé avant sa naissance, la jeune journaliste se lance dans la reconstitution du récit de vie de son grand père. Cette quête la mène entre la Belgique et le Congo, au croisement de plusieurs générations. Un espace-temps se crée peu à peu, propice à l'introspection et à la confession ».

**Aide : 20.700 euros**

---

### Le syndicat des robots

Réalisateur : Marc Mahieu  
Producteur : Freaksville Publishing SPRL  
Durée : 5 épisodes de 15' environ

« Le syndicat des robots prend la forme d'une série de « documentaires fictifs. Chaque épisode place l'auditeur en immersion dans une réalité manipulée, un leurre exploitant les formes du journalisme d'investigation (interviews, commentaires didactiques, micro-trottoir, etc.). La série raconte - dans un futur proche - le fonctionnement d'un syndicat européen destiné aux intelligences artificielles et aux algorithmes : ses enjeux, son actualité, ses collaborateurs et son quotidien dans les bureaux de son administration à Bruxelles. Pour accentuer l'impression de réalité, cette série est présentée comme une rediffusion proposée par un magazine d'information d'une chaîne de radio publique fictive. »

**Aide : 10.000 euros**

---

### Le cerveau volé

Réalisateur : Tommy De Gank  
Producteur : Les Productions Hors Cases asbl  
Durée : 6 x 15'

Ce docu-fiction raconte l'histoire du cerveau volé de l'infirmière Lankester par le psychiatre renommé Auguste Ley en 1924 à Bruxelles. Feuilleton en 6 épisodes dont le fil conducteur sera l'enquête menée par Louise, historienne, jeune docteur fraîchement diplômée et alter ego des créateurs.

**Aide : 23.070 euros**

---



# / MAGAZINE CULTUREL /

---

## Open Music

Réalisatrice : Christine Declercq  
Producteur : Comines contact culture asbl  
Durée : 20 émissions

« Magazine culturel autour de l'histoire du jazz et de la musique qui s'articule autour des captations des concerts en direct, parsemées d'interviews des passionnés du genre et des artistes en concert ».

**Aide : 4.700 euros (pour 6 épisodes)**

---